

# PLANIFICATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

SRADDET

PLAN CLIMAT : MESURE 76  
« stratégies territoriales de prévention et gestion des déchets »

**REUNION TERRITORIALE DE MISE EN ŒUVRE**



# ORDRE DU JOUR

1. **PROPOS INTRODUCTIFS**
2. **RAPPEL DES PRINCIPALES OBLIGATIONS ET DES DISPOSITIFS RÉGIONAUX** (CADRES D'INTERVENTION RÉGION / AAP, CRET, LIFE)
3. **PRÉSENTATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS PAR BASSIN ET TRAJECTOIRE ATTENDUE SUR LES FLUX PRINCIPAUX, DIFFÉRENCES CONSTATÉES**
4. **CONSTATS ET PROJETS ACCOMPAGNÉS** (RÉGION/ADEME)
5. **ACTUALITÉ DES TERRITOIRES**

Tour de table des EPCI sur les grands enjeux et perspectives de stratégies territoriales de gestion des déchets

# 1. PROPOS INTRODUCTIFS

# DES CONSTATS RÉGIONAUX TRÈS PRÉOCCUPANTS

- **Production** de Déchets Ménagers et Assimilés très **supérieure** à la moyenne nationale.
- **Quantité** de Déchets Ménagers et Assimilés collectés **stable et démesurée depuis 2010** (3 600 000 tonnes/an) !
- **Taux de valorisation faible** au regard de l'ambition des objectifs nationaux fixés depuis 2015 (34 % en 2017 pour 55 % attendu en 2020 et 65 % en 2025)
- Déchets **non recyclés** en **quantité supérieures** aux capacités de stockage et de valorisation énergétique disponibles en région en 2019
  - Nécessité d'un **portage politique** en faveur du développement de l'EC
- **Flux de déchets importants entre les territoires**
- **Absence** de mise en œuvre de **projets d'unité de gestion** (bassins Azuréen et Provençal )
- Problématique du **Foncier**
- **Dépôts sauvages** en hausse importants et de plus en plus médiatisés
- **Encore peu de stratégies territoriales EC**



Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 / **3 acteurs institutionnels** :



## LA RÉGION

C'est elle qui **définit les objectifs** et **fixe les moyens à mettre en œuvre** dans la prévention, la réduction et le traitement des déchets mais également dans le développement du recyclage, du réemploi et de la valorisation de la matière avec l'intégration d'un volet dédié à l'économie circulaire.

La Région est chargée de **coordonner**, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.



## LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE OU MÉTROPOLES

Ce sont eux qui sont chargés de la **prévention**, de la **collecte** et du **traitement des déchets des ménages**.



## L'ÉTAT

C'est lui qui **délivre les autorisations** pour exploiter les unités de traitement des déchets.

Il est garant de l'application réglementaire et exerce les pouvoirs de police en matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

- **Une feuille de route pour tous les acteurs**

Le 26 juin 2019, les conseillers régionaux ont adopté le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Elaboré durant deux années en concertation par l'ensemble des acteurs du territoire, ce document Intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), est **une véritable feuille de route pour l'ensemble des acteurs** du territoire concernés par la thématique des déchets.

- **Un document force de loi**

Ce document de référence définit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre en matière de prévention, réduction et traitement des déchets, de recyclage, réemploi et valorisation de la matière.

Il est opposable, autrement dit il a force de loi à l'échelle du territoire régional.

- **Quels déchets sont concernés ?**

Toutes les catégories de déchets, hors nucléaire, qu'ils soient dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes.



# CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



PLAN RÉGIONAL DE  
PRÉVENTION ET DE  
GESTION DES DÉCHETS

## 26 juin 2019 : adoption du Plan en Assemblée Plénière

### ➔ Entrée en vigueur du PRPGD, le 28 juin 2019

*(les plans départementaux ne sont plus en vigueur à cette date)*

- 25 juillet 2019 : transmission de la déclaration prévue à l'article L. 122-9 du Code de l'Environnement au Ministère, à la MRAE et aux Préfets de Départements.

### ➔ 15 octobre 2019 : arrêt du SRADET par le Préfet intégrant le volet planification de la Prévention et de la Gestion des Déchets

### ➔ Décembre 2019 : Commission Consultative de Suivi de la Planification Régionale de Prévention et de Gestion des Déchets.

La Région présente au moins une fois par an un rapport relatif à la mise en œuvre du plan :

- Le recensement des installations de gestion des déchets autorisées depuis l'approbation du plan
- Le suivi des indicateurs définis par le plan

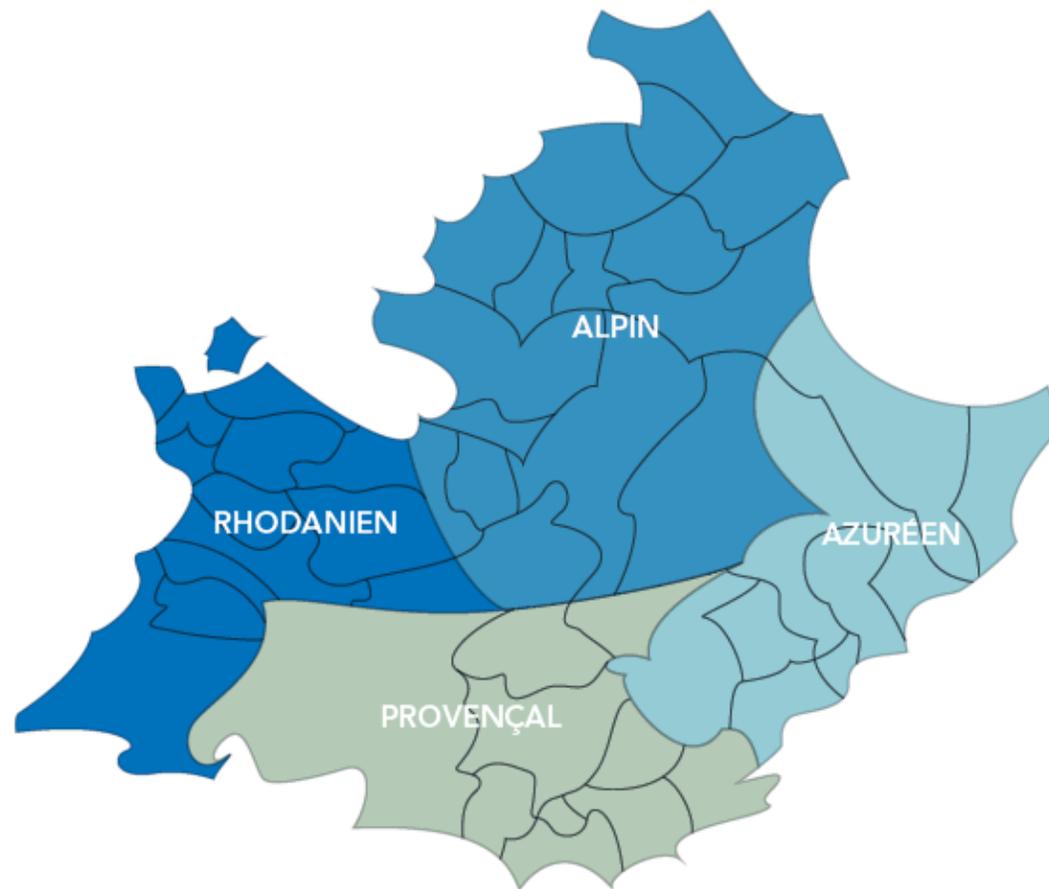
L'autorité compétente met en place une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan. A ce titre, le plan peut prévoir une contractualisation entre parties prenantes pour la mise en œuvre des actions qu'il prévoit.

## QUELLES SONT LES RÈGLES À RESPECTER ?

-  **Elaborer une stratégie** de prévention et de gestion des déchets sur son territoire en cohérence avec les objectifs fixés par la Région
-  **Prévoir les équipements** de prévention et de gestion des déchets **nécessaires** et les planifier dans les documents d'urbanisme (SCoT)
-  **Développer l'économie circulaire** sur son territoire en cohérence avec le plan d'action régional et la feuille de route nationale et intégrer sa stratégie sur ce thème dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
-  **Orienter en priorité les nouvelles implantations d'équipements vers des friches industrielles ou des terrains dégradés**, dans le respect des principes de proximité et d'autosuffisance

## BASSINS DE VIE

-  Rhodanien
-  Alpin
-  Azuréen
-  Provençal
-  EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017



source : CR région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur 01/2017

## 2. RAPPEL DES PRINCIPALES OBLIGATIONS ET DES DISPOSITIFS RÉGIONAUX

CADRES D'INTERVENTION RÉGION, APPELS À PROJETS, CONTRATS RÉGIONAL D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL, PROJET EUROPÉEN LIFE SMART WASTE

## 1 – Des bonnes pratiques et des outils pour avancer

Donnez de l'élan  
à votre territoire

Atout de l'action publique locale :

LA PREVENTION DES DECHETS ET LE TRI POUR  
LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE CIRCULAIRE



## 2 – Des chiffres pour se situer



## 3 – Des préconisations et des valeurs à viser



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



**PLAN RÉGIONAL DE  
PRÉVENTION ET DE  
GESTION DES DÉCHETS**

Résumé non technique

## FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS



- **100 % de collectivités régionales disposant d'une connaissance parfaite des coûts en 2022 via l'application « Comptacoût® » (accompagnement ADEME)**
  - 1,7 m d'habitants en 2025 et une première étape de 1,1 m d'habitants couverts d'ici 2020 par une tarification incitative
  - Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022

## PREVENIR /REDUIRE LES DECHETS

- **Mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires** de chaque EPCI compétent **au plus tard en 2020** (déchets des ménages et déchets des activités économiques)
- **Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité** en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre en partenariat avec les communes
- **Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015**
- **diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025** (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés)

## FAVORISER LE REEMPLOI



- **Développer l'installation de sites de réemploi (économie circulaire)**
- **Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage**
- **Soutenir le développement des filières de réemploi**, notamment des Textiles, Linge de Maison et Chaussures (TLC) en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ainsi que les filières permettant l'allongement de la durée d'usage, notamment par la réparation (lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés).
- **En tant que prescripteurs publics, Privilégier l'orientation des déchets de chantiers vers des filières de réemploi**, de recyclage ou d'autres formes de valorisation matière afin de favoriser la production de ressources, et permettre l'utilisation des ressources secondaires mobilisables dans les travaux des secteurs du bâtiment et des travaux publics
- **Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation**

## RENFORCER LE TRI À LA SOURCE ET MIEUX VALORISER LA MATIERE



- **Harmoniser les consignes** de tri au plus tard en 2025
- Privilégier deux **schémas de collectes des emballages**
- Favoriser la **modernisation** des centres de tri pour permettre l'extension des consignes de tri **avant 2022**
  - Développer des **filières de valorisation directe**, si possible de proximité
  - Mettre en œuvre le **tri à la source des biodéchets** (ménages, administrations et entreprises) dès 2024
- **Interdiction du stockage des plastiques** en 2030
- **Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimiles** non dangereux non inertes en 2025
- Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)
- **Trier à la source les biodéchets alimentaires** (ménages et gros producteurs) dès 2024
- **Valoriser 90 % des quantités de mâchefers** produites par les Unités de Valorisation Energétique en 2025 puis 100 % en 2031

DE NOMBREUSES DYNAMIQUES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE PAR LA RÉGION ET SES PARTENAIRES.



**Evaluer vos performances et vous comparer**



**Participer aux animations territoriales**



**Echanger les bonnes pratiques** Plus d'infos sur [www.lifeipsmartwaste.eu](http://www.lifeipsmartwaste.eu)



**Participer aux parcours découverte 2019-2020 destinés aux élus**



**Rester informé grâce aux réseaux thématiques**



**Répondre aux appels à projets régionaux et nationaux**



**S'engager dans une charte ou un label**

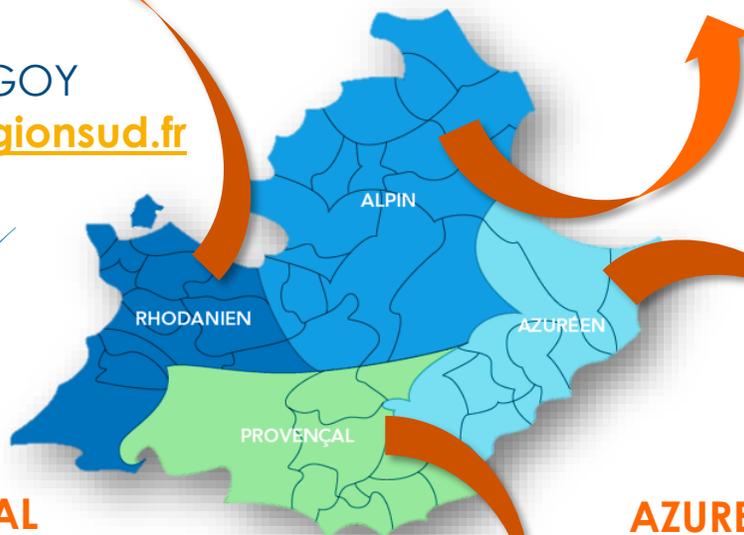


**S'appuyer sur l'ingénierie technique de la Région**



## RHODANIEN

- Anne-Laure GOY  
[algoy@maregionsud.fr](mailto:algoy@maregionsud.fr)



## ALPIN

- Cathy BLANCHARD  
[cblanchard@maregionsud.fr](mailto:cblanchard@maregionsud.fr)
- Mylène RAYNAUD  
[mlraynaud@maregionsud.fr](mailto:mlraynaud@maregionsud.fr)

## PROVENÇAL

- Olivier GAIRALDI  
[ogairaldi@maregionsud.fr](mailto:ogairaldi@maregionsud.fr)
- Loïc CORDIEZ  
[lcordiez@maregionsud.fr](mailto:lcordiez@maregionsud.fr)
- Gérald DAUDE  
[gdaude@maregionsud.fr](mailto:gdaude@maregionsud.fr)

## AZUREEN

- David NAKACHE  
[dnakache@maregionsud.fr](mailto:dnakache@maregionsud.fr)
- Diane FREQUELIN SANT  
[dfrequelinsant@maregionsud.fr](mailto:dfrequelinsant@maregionsud.fr)
- Olivier GAIRALDI  
[ogairaldi@maregionsud.fr](mailto:ogairaldi@maregionsud.fr)

## PLANIFICATION REGIONALE

[planregionaldechets@maregionsud.fr](mailto:planregionaldechets@maregionsud.fr)

## OBSERVATOIRE REGIONAL DES DECHETS

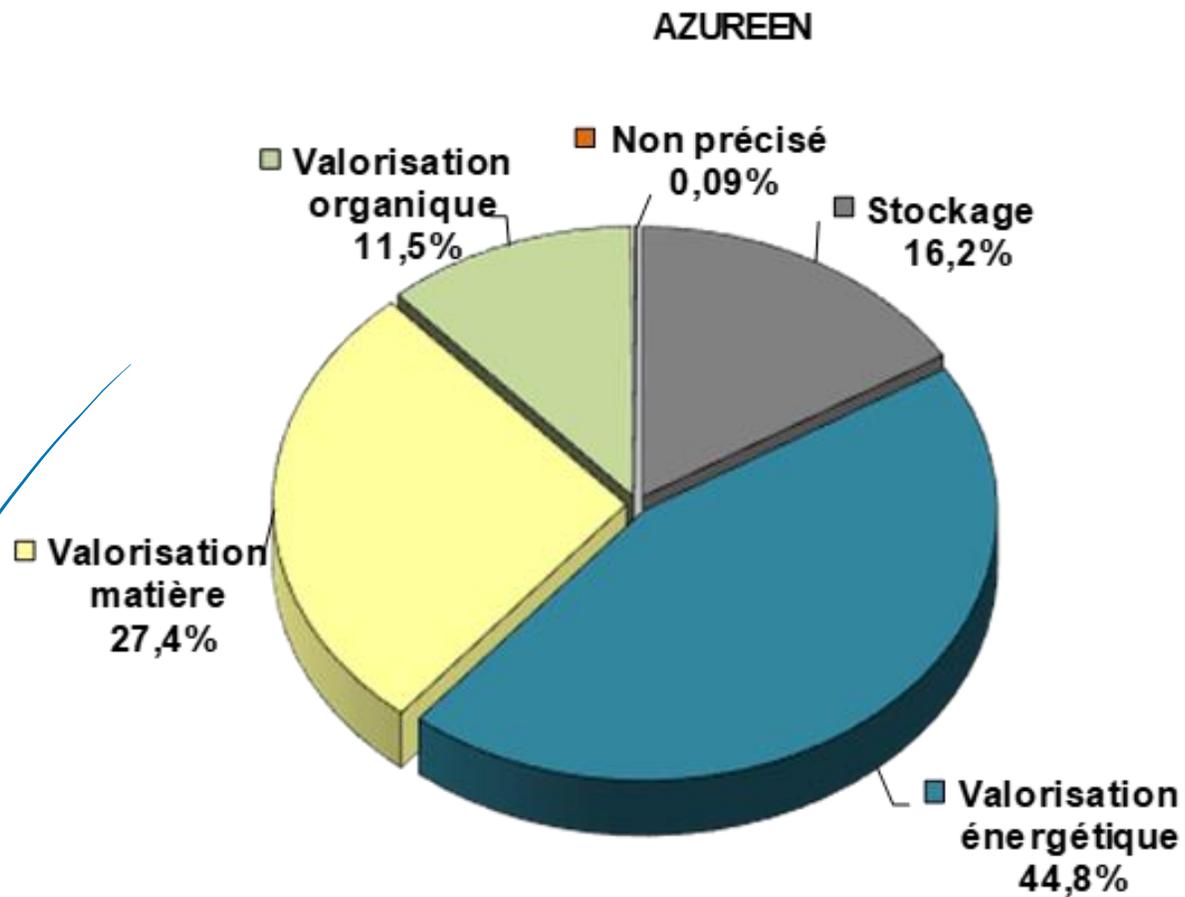
[observatoire-dechets@maregionsud.fr](mailto:observatoire-dechets@maregionsud.fr)

## PROJET LIFE IP SMART WASTE

[lifsmartwaste@maregionsud.fr](mailto:lifsmartwaste@maregionsud.fr)

### **3. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS PAR BASSIN ET TRAJECTOIRE ATTENDUE SUR LES FLUX PRINCIPAUX, DIFFÉRENCES CONSTATÉES**





## Chiffres 2017

- **970 532 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectées** (non dangereux non inertes), **61% stockées ou incinérés avec valorisation énergétique**

## DES TENDANCES ENCOURAGEANTES MAIS TROP LENTES AU REGARD DU CALENDRIER REGLEMENTAIRE

| AZUREEN  | Evolution 2015->2017 |             |           | Valeurs à viser |              |
|---|----------------------|-------------|-----------|-----------------|--------------|
|   | 2015 (réel)          | 2017 (réel) | 2015-2017 | 2020 (PRPGD)    | 2025 (PRPGD) |
| Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) *   | 958 528 t            | 970 532 t   | +1,25%    | 812 000 t       | 666 000 t    |
| Taux de valorisation matière des DMA  | 33%                  | 39%         | +6%       | 41%             | 51%          |
| Quantités de DMA ultimes stockées   | 188 505 t            | 157 305 t   | -16,5%    | 108 000 t       | 33 000 t     |

CAPACITES DE STOCKAGE MAX AUTORISEES  
320 000 t/an en 2020 / 210 000 t/an en 2025

\*Hors inertes et déchets dangereux

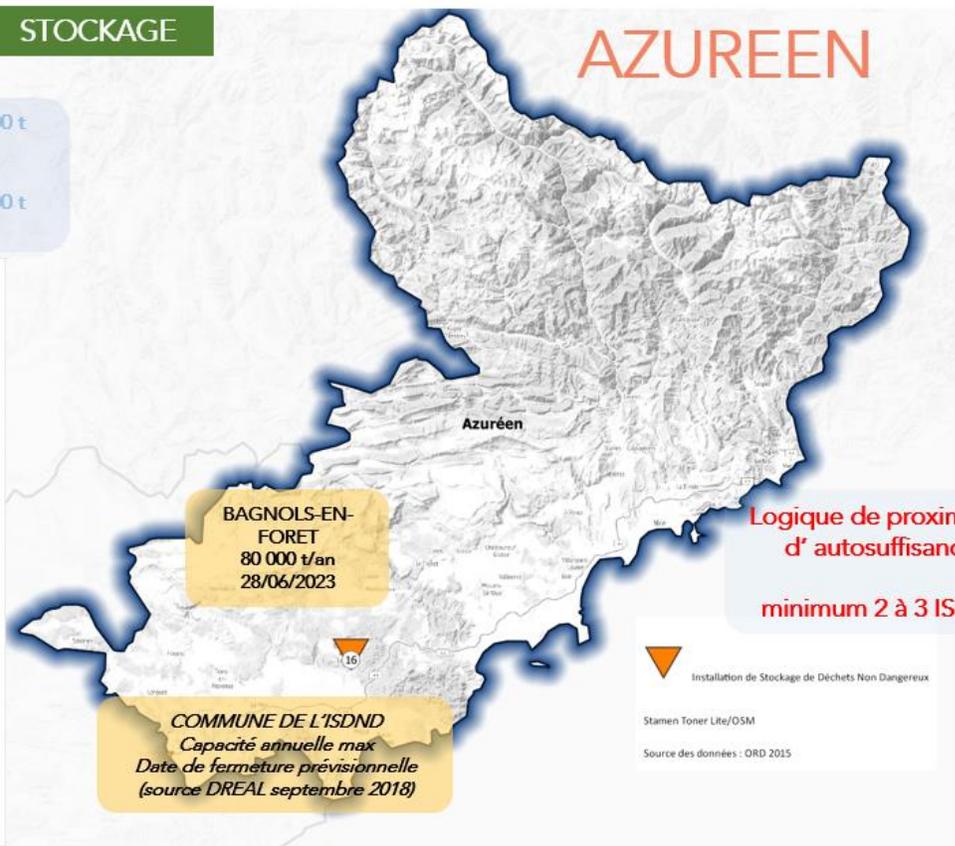
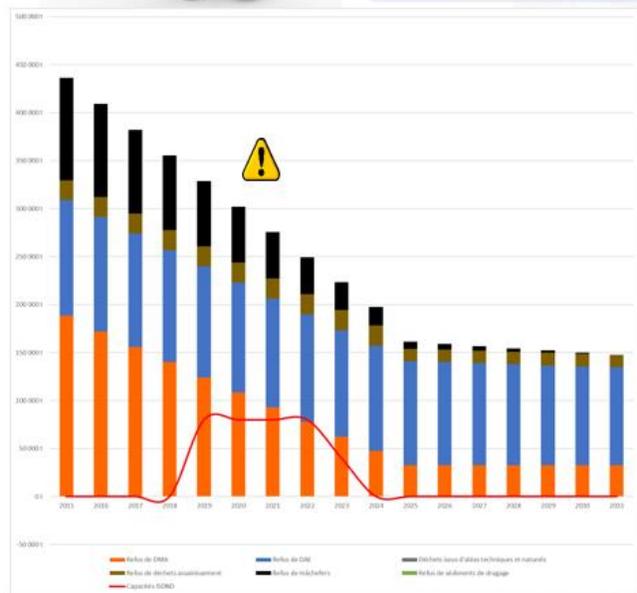
**Une marge de progression possible au regard des performances des territoires** : de 31% à 56% selon les territoires (données 2017) pour la valorisation et +4% à -10% pour l'évolution des quantités sur 3 ans



## STOCKAGE

Besoin min 2025 : 161 000 t  
Capacités 2025 : 0 t

Besoin min 2031 : 147 000 t  
Capacités 2031 : 0 t



## 2 DEMANDES DE DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN COURS

- ISDND BAGNOLS-EN-FORET
- ISDND TANNERON (FONSANTE)

## DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

### STOCKAGE

- Nouvelles capacités à identifier dans les meilleurs délais

### TRI

- Centres de tri à développer pour améliorer le tri des Déchets des Activités Economiques
- Projets de sites de valorisation « direct » à favoriser (135 000 t/an) (cartons, bois, métaux, ...)
- Déchèteries publiques (5) et déchèteries professionnelles (20)

### VALORISATION ORGANIQUE :

- 3 plateformes existantes : des capacités à prévoir pour les boues et les déchets verts
- Une dizaine de projets à prévoir pour le traitement de 95 000 t/an de biodéchets des ménages et gros producteurs

### VALORISATION ENERGETIQUE

- Capacité de l'UVE Antibes augmenté de 5 000 t/an en 2019

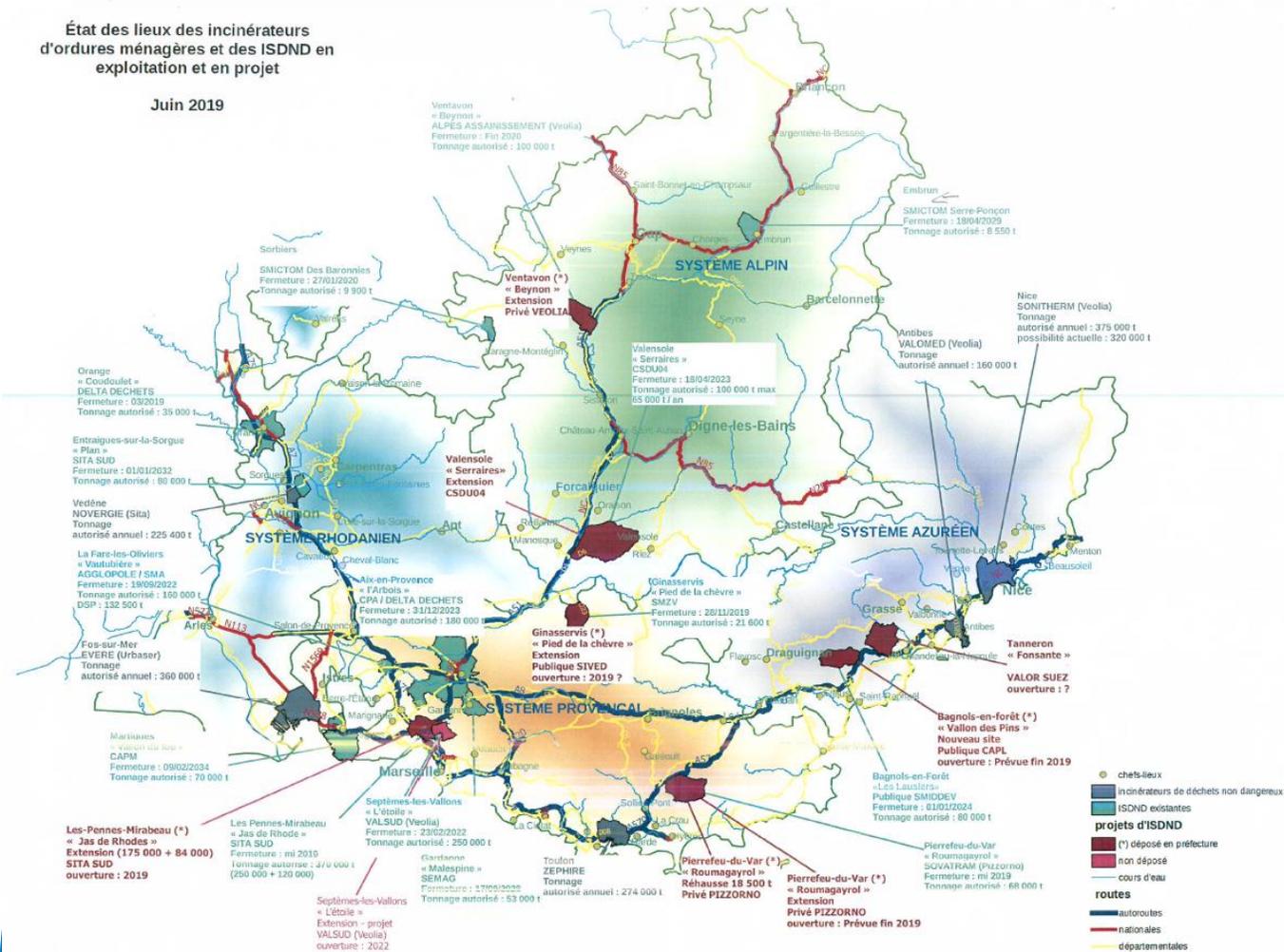
## DÉCHETS DANGEREUX

- 10 sites de regroupement

## DÉCHETS INERTES

- 10 plateformes BTP
- 4 Installations de Stockage

# CONTEXTE ACTUEL DES CAPACITES DE TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES A L'ECHELLE DE LA REGION

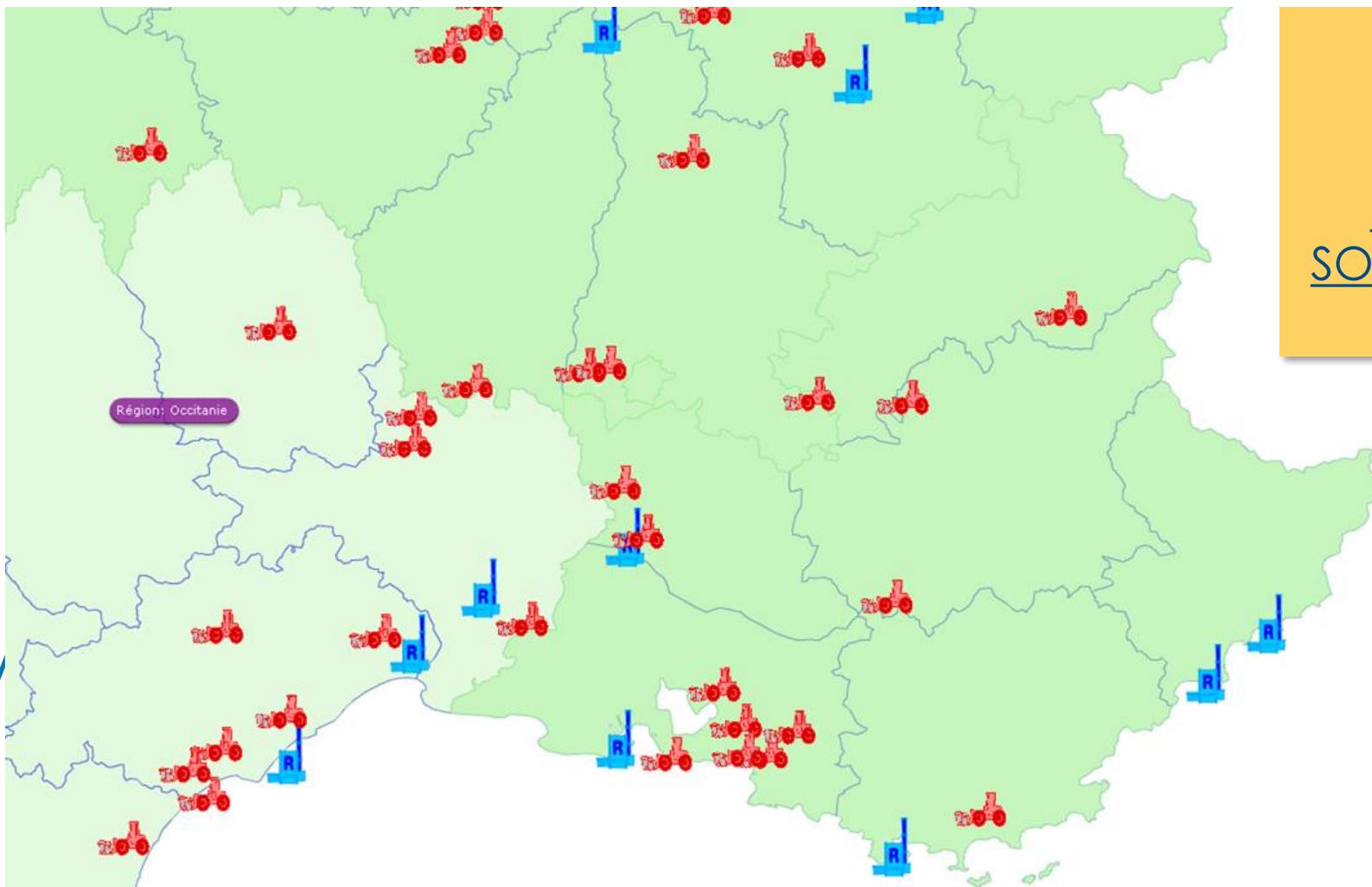


**FAITS SAILLANTS :**

- Capacités de stockage inférieures aux besoins régionaux depuis 2019 (- 150 kt/an en 2019 - > 200 kt/an en 2020) dans un contexte de restrictions des conditions d'acceptation des déchets ultimes en région et en régions limitrophes (liés aux prescriptions des Arrêtés Préfectoraux des sites)
- UVE de Nice en attente de travaux de rénovation assurant une pleine utilisation de ses capacités (impossible à ce jour)
- Des capacités techniques supplémentaires de valorisation énergétique (43 kt/an + 5kt/an en 2019)
- 7 dossiers ISDND en cours, offrant de nouvelles capacités en 2019 (1), en 2021 (3)

Comité de suivi ETAT/REGION depuis 2019 pour suivi des dossiers et demandes

⇒ Suivi trimestriel des ISDND/UVE par l'ORD (mensuel par DREAL en cours)



CONDITIONS  
D'ACCEPTATION  
MAJORITAIREMENT  
SOUMIS À DÉROGATION

## 4. CONSTATS ET PROJETS ACCOMPAGNÉS (RÉGION/ADEME)



- **Le bassin azuréen fait face à une crise d'exutoires.**
  - Augmentation de la production de déchets en période touristique conjuguée au défaut de stockage et la limitation des exports.
  - Installations de traitements de déchets (UVE de l'Ariane, UVE d'Antibes et CVO du Broc) en sur régime depuis quatre mois avec risques d'incidents techniques, de pannes
    - Arrêt temporaire du CVO du Broc et mises en balles temporaires
  - Autorisations exceptionnelles accordées pour des exports vers d'autres sites des départements régionaux et vers Monaco.

Le Préfet des Alpes-Maritimes a réuni, avec la DREAL 06, dès le 22 juillet 2019, l'ensemble des acteurs du département.

- **Un groupe de travail dédié à la gestion hebdomadaire de cette crise**, auquel la Région participe activement, a été mis en place.
- **Un second groupe de travail coprésidé par l'État et la Région dédié aux solutions pérennes** sera lancé en novembre.

- **Stockage** : mise en œuvre des 2 projets d'ISDND sur le bassin de vie (Bagnols-en-Forêt et Tanneron) dès 2022/ tension à l'échelle régionale et extra régionale pour la période transitoire des trois prochaines années
- **UVE et Mâchefers** :
  - Des scénarios à envisager pour les phases de « restructuration » de l'UVE de Nice
  - Réflexion sur l'augmentation de capacité administrative de l'UVE d'Antibes
  - Des projets de centres de maturation par des opérateurs privés
- **Biodéchets / déchets verts / boues**: des collectivités et des syndicats de traitement mènent des expérimentations pour les biodéchets, des opérations de broyages de déchets verts, le déploiement du compostage collectif; des réflexions sur des projets d'envergure à l'échelle du bassin à envisager – des plateformes privées et publiques en cours d'agrément (Cabasse et Puget-sur-Argens) - construction d'une unité de méthanisation destinée à valoriser les boues de la STEP du REYRAN à Fréjus (CAVEM)
- **Traçabilité – gestion des DAE** : une traçabilité et une gestion spécifique à optimiser, avec une problématique spécifique aux déchets du BTP et aux dépôts sauvages
- **Centre de pré-traitement des déchets résiduels** : Mise en œuvre du projet du SMIDDEV
- **Centre de tri** : Le PCAET de la MNCA intègre à son plan d'actions la création d'un centre de tri d'emballage de 25 000 T/an d'ici 2024.
- **La reconversion du CVO du Broc** : plusieurs options envisagées dont la création d'un centre de tri et la création d'une plate-forme de traitement des biodéchets et déchets verts (avec méthanisation ?)

- **CC PAYS DE FAYENCE :**
  - Programme d'amélioration du réseau de déchetteries (LIFE IP SMART WASTE)
  - Campagne de promotion du compostage (LIFE IP SMART WASTE)
- **DRACÉNIÉ PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION (ex CAD) :** Mise en place de la collecte sélective des biodéchets et des déchets d'activité économique (CRET 2018)
- **CAVEM :** Mise en place d'un logiciel de facturation et d'accessibilité à l'ensemble des déchetteries du territoire (LIFE IP SMART WASTE) CAVEM
- **CA CANNES PAYS DE LÉRINS :** Acquisition de conteneurs à compaction dans le cadre de la réhabilitation d'un quartier de Cannes (Cadre d'intervention du SECD)
- **CC ALPES D'AZUR :** Modernisation de la collecte des déchets (CRET – 2018)
- **CA PAYS DE GRASSE :** Plan de formation de maîtres composteurs (Cadre d'intervention du SECD)
- **MNCA :**
  - Création de la recyclerie des Moulins avec espace compostage collectif et jardin partagé (CRET - 2017\_06604),
  - projet de nouvelle cuisine centrale de Nice lauréat de l'appel à projet gaspillage alimentaire (2018\_03489),
  - projet de recyclerie à l'Ariane en cours de réalisation
- **CARF :** Lauréat de l'appel à projet « prévention et gestion des déchets verts » (2018\_04182)
- Mobilisation sur « **zéro déchet plastique** » sur le littoral et les bassins versants maralpins (SurfRider, Conseil Scientifique des Iles de Lérins, CPIE Iles de Lérins, Escota, Aper Pyro....) : nouvelles campagnes de sensibilisation vis-à-vis des pollutions plastiques

## 5. ACTUALITÉ DES TERRITOIRES

- Tour de table des EPCI sur les grands enjeux et perspectives des stratégies territoriales de gestion des déchets

# PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

SRADDET

PLAN CLIMAT : MESURE 76  
« stratégies territoriales de prévention et gestion des déchets »

**REUNION TERRITORIALE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN**

